

LIBERTÉ, ÉGALITÉ

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

Du JEUDI 11 Juillet 1793, 1^{an} 2^e. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve des Petits-Champs, près celle de Richelieu, n^o. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

A L L E M A G N E.

De Francfort. le 30 juin.

LA nouvelle s'est confirmée que l'église de N. D. à Mayence a été réduite en cendre; le soir à dix heures elle s'écroula avec un fracas épouvantable. Il est certain aussi que, dans la même nuit, les alliés ayant su attirer l'attention de l'ennemi, au moyen d'un feu terrible d'un autre côté, se font emparés sans grands efforts de Weissenau, & ont chassé les François des redoutes & batteries qui s'y trouvoient. Le 28 au matin, on n'étoit plus qu'à 200 pas de Mayence. Les François sont maintenant obligés de quitter l'île du Rhin, pour n'être pas exposés à deux feux.

Le bruit du canon se fait toujours entendre : plusieurs maisons de Mayence ont été la proie des flammes. Dans la nuit du 28 au 29, la tour de l'église cathédrale fut consumée par le feu, ainsi que 50 ou 60 maisons du voisinage. Dans la nuit d'hier, il y a eu 40 maisons de brûlées.

Du 2 juillet.

Le feu continue à faire d'horribles progrès; l'avant-dernière nuit l'incendie étoit effrayant. Les François ont tenté une nouvelle sortie, qui n'a pas eu un meilleur succès que celle du 29; enfin la disette de vivres qui commence à se faire sentir, & les ravages du feu, font penser que la place ne pourra guere tenir plus de huit jours.

P A Y S - B A S.

De Bruxelles, le 25 juin.

Malgré les tems pluvieux qui ont retardé, durant quelques jours, l'achèvement des ouvrages devant Valenciennes, ils sont cependant tellement avancés dans ce moment, que l'on espere pouvoir battre cette ville en breche d'ici à peu de tems. En attendant, l'on y jette continuellement des bombes & des boulets rouges, avec le plus grand succès. Dans la réponse faite par le commandant Ferrand à la sommation du duc d'York, il dit : qu'il s'enfevelira avec toute sa garnison sous les ruines de la ville, plutôt que de la rendre. La suite nous apprendra si cette jactance sera soutenue par des effets. Quant à l'armée de Custine, elle se retranche toujours dans la position près de Cambrai. La nôtre pénètre de plus en plus sur le territoire ennemi; nos troupes sont entrées dernièrement

dans Cateau-Cambresis. Il en est de même du côté de Lille, serré actuellement de très-près. La petite guerre se continue toujours avec beaucoup de chaleur des deux côtés. Le 23, un gros corps de troupes françoises, infanterie & cavalerie, venu du camp de la Magdelaine, a attaqué avec vivacité des avant-postes hollandois, qui d'abord ont été obligés de plier, à cause de la grande supériorité du nombre; mais bientôt ayant été renforcés par des troupes fraîches venues à leurs secours, ils préférèrent à leur tour les républicains avec tant de vigueur qu'ils les obligèrent à se replier avec la plus grande précipitation. après leur avoir fait quelques prisonniers. Du côté de la Flandre occidentale, les François font des rassemblemens qui indiquent le dessein de tenter à y pénétrer de nouveau; mais le cordon de troupes qui couvre cette partie de notre frontière est disposé de manière à les bien recevoir.

F R A N C E.

DÉPARTEMENT DE L'AIN.

Extrait d'une lettre de Châtillon-les-Dombes, du 3 juillet.

La nouvelle des événemens des 31 mai & jours suivans, a produit ici, comme ailleurs, une vive agitation. L'on y est fermement persuadé que tous les décrets rendus par la convention nationale, depuis cette époque, sont l'ouvrage d'une faction qui veut opprimer la patrie : cette opinion, fortement imprimée dans les esprits, n'a pas, comme vous le pensez bien, inspiré une grande vénération pour ces décrets. Les têtes sont tellement montées, que j'ignore ce qui pourra en résulter, si, comme on n'en peut plus douter, les Marseillois sont en marche, & entraînent avec eux les départemens par où ils passent. Le nôtre, d'accord avec les neuf districts & toutes les communes de son ressort, a adhéré à toutes les mesures prises par le Jura; il est décidé à résister à ce qu'il appelle oppression, & même à repousser la force par la force. Il existe cependant un parti qui crie *haro* sur ces mesures; mais il est si foible, que son influence est à peu près nulle.

Déjà les commissaires de la convention nationale, qui ont vu le Jura, ont pu reconnoître l'énergie de l'Ain : 300 volontaires de Bourg se sont rendus auprès de nos freres de Lons-le-Saunier, & leur ont offert leurs bras & leurs vies. Nous attendons ici les deux commissaires de la convention : le département ne craindra pas de leur parler; & leur mission pour-

roit bien être aussi infructueuse que celle qu'ils viennent de remplir dans le Jura, où ils n'ont rien avancé.

De Paris, le 11 juillet.

Une lettre particulière de Perpignan annonce que l'armée des Espagnols, dans cette partie des Pyrénées-Orientales, vient d'être renforcée de six mille hommes; elle est actuellement de quarante-deux mille. Les ennemis se disposent, avec une artillerie formidable, à faire le siège & à bombarder Perpignan; les femmes ont reçu ordre de sortir de la ville.

L'on nous assure que Marat est à l'extrémité. Condorcet s'est soustrait par la fuite au décret d'arrestation lancé contre lui.

Si l'on en croit les personnes qui se disent bien instruites, le comité de salut public prend les mesures les plus fermes & les plus vigoureuses pour s'opposer à l'insurrection des départemens de l'Eure & du Calvados. On doit détacher des armées des frontières un corps de douze mille hommes pour les envoyer à Mantes-sur-Seine, où sera le quartier-général de l'armée qui doit marcher contre Wimphen. Ce général vient d'écrire aux Parisiens pour leur annoncer qu'il marche sur Paris pour le salut de la république une & indivisible; qu'il commande les Normands & les Bretons; que ses ordres portent de combattre tous ceux qui empêcheroient la marche. On assure que les projets de Wimphen & des administrateurs des départemens n'ont pas le vœu du peuple, & qu'on parviendra à arrêter une insurrection qui porte déjà des caractères effrayans.

Des lettres de Toulon, du 27 juin, annoncent que l'escadre espagnole, forte de 24 vaisseaux de ligne, croise dans la Méditerranée: une partie est mouillée au golfe d'Aspay, dans l'état de Gênes, l'autre partie est dans la rade de Cagliari; on a tenu hier grand conseil de marine, & on y a déterminé de hâter un armement respectable, & de ne mettre en mer que lorsqu'il seroit complet. On veut que l'escadre française soit de 25 vaisseaux de ligne, cependant il n'y en a à Toulon que 16 en état de mettre à la voile. On va écrire à tous les départemens qui fournissent des matelots pour en hâter la levée & l'envoi à Toulon.

Plusieurs lettres particulières annoncent aussi que les Espagnols sont entrés dans l'île de Corse avec une escadre considérable; qu'ils en ont pris possession au nom de sa majesté T. C., ont déclaré Paoli généralissime, & ont mis en état d'arrestation les autorités constituées. Cependant cette nouvelle n'a pas été annoncée officiellement, & on peut la révoquer en doute.

La marche des Marseillois prenant un caractère sérieux, les représentans-députés près l'armée des Alpes ont requis l'administration du département de la Drome, téans à Valence, de s'opposer à leur passage, & ont autorisé le général de brigade qui commande dans le pays, de boucher les issues par toutes les rives du Rhône; les mêmes avis qui donnent ces détails, annoncent que les Avignonnais se préparent aussi à s'opposer à cette marche, & que le département de la Drome s'étoit porté pour le faire. Quoique datés du 4 juillet, ils ne disent rien des dispositions des Marseillois contre ces préparatifs de défense.

Les chaleurs sont ici excessives; lundi 7, depuis onze heures jusqu'à quatre, le thermomètre ordinaire a monté à

trente degrés, & celui de Réaumur à trente-un: ce qui donne une chaleur égale à celle que l'on éprouve à Saint-Domingue.

La situation de Mayence devient tous les jours plus triste. La misère est extrême dans cette ville; la moitié des maisons ont été réduites en cendres par le feu des bombes. La brave garnison se défend avec un courage héroïque; mais que peuvent la valeur & même le désespoir contre l'incendie & la faim? L'armée du Rhin est partie pour secourir Mayence; mais on craint qu'ayant à combattre des forces supérieures, elle ne puisse porter des secours à une ville assiégée & bombardée par une armée si considérable, & par une artillerie si formidable.

Le siège & le bombardement de Valenciennes se continuent avec la même fureur: les batteries de la seconde parallèle sont montées de leurs canons, & l'on va mettre le travail à la troisième parallèle.

Les administrateurs du directoire du département du Bas-Rhin viennent d'informer le conseil exécutif que le roi de Prusse fait fabriquer des faux louis d'or sous les millésimes de 1786 & 1787, & de faux écus sous le millésime de 1787. Le ministre des contributions publiques a donné des ordres pour le procurer de ces pièces fautes, afin de faire connoître cette falsification & en arrêter les progrès.

Le comité de salut public a été dénoncé à la dernière séance des Jacobins: Chabot a déclaré qu'il ne connoissoit que trois membres intacts, Saint-André, Saint-Just, & Couthon. Mathieu tient des discours inciviques; Ramel est un contre-révolutionnaire; Cambon voit avec une loupe, & tous les objets qui lui paroissent gros l'effrayent à cent pas d'avance; d'autres c'est un fou: Guithon est un parfait honnête; mais c'est un quakers; il tremble toujours. Dumas est responsable de toutes les nominations qui ont été faites. Robespierre a vengé ce comité de ces différentes imputations; il a reconnu les grands services qu'il avoit rendus à la montagne contre les hommes d'état; il a demandé qu'on n'indisposât pas la nation contre un corps respectable qui n'a pas peu contribué à son salut; il a terminé par dire que s'il y avoit des membres suspects, il falloit les en écarter, sans compromettre l'ensemble du comité. La société a paru adopter l'opinion de Robespierre.

Détails sur Bellegarde & sur sa position, lors de sa prise.

Dès le 24 avril, la garnison composée de 800 hommes, étoit menacée de manquer de vivres; un convoi parti de Perpignan avoit ravitaillé cette place; sur trois cents sacs de farine annoncés, il n'en étoit arrivé que 180, & les deux cents hommes du Gers qui formoient une partie des l'escorte, & qui étoient entrés dans Bellegarde pour renforcer la garnison, se trouvoient sans linge & sans argent.

Mais le manque de subsistances a été la plus légère cause de la détresse à laquelle s'est trouvée condamnée la vaillante garnison de Bellegarde. Les malades & les blessés étoient ensevelis dans les casernes; en vain ils appelloient à leur secours le art & l'humanité, point de médicamens, point d'instrumens de chirurgie; un coupeau étoit employé à briser les os qui demandoient une amputation; leurs plaies n'étoient pansées qu'avec de l'eau & du sel; ils n'avoient pour alimentes leur corps défaillassans, qu'un peu d'eau de ris, & pour se rafraichir, que du vinaigre pourri avec de l'eau.

Les Espagnols ont donné à ces malheureux quelques témoin

gnages d'humanité; à peine devenus maîtres du fort, ils leur ont envoyé les viandes les plus saines & les meilleurs médicaments.

Pour rendre cette position encore plus affreuse, les moyens de défense étoient presque nuls: sur 42 pièces de canon, 32 ne pouvoient supporter le service; les bombes rongées, percées même par la rouille, faisoient plus de mal aux assiégés qu'aux assiégeans: il falloit des poudres qui marquoient le septième degré, & les premières qui ont été employées supportoient à peine le cinquième. Le chef d'artillerie, qui avoit été toute sa vie garde-magasin, âgé de 68 ans, ne voyoit presque pas & n'entendoit absolument rien.

Plus de 40 mille bombes ou boulets ont plu sur Bellegarde; le fortin a été abîmé; presque tout a été écrasé ou brûlé dans l'intérieur; les cazemates elles-mêmes ont été percées; la tranchée étoit ouverte à quatre cents pas; les portes étoient brisées, celle d'Espagne sur-tout avoit été ouverte à coups de bombes & de boulets, & il ne restoit de disponibles que huit pièces de canon de petit calibre.

Les conditions de la capitulation sont essentiellement les mêmes que pour la reddition des forts des Bains & de Pratz-de-Mello: ce sont les mêmes prétendus honneurs de la guerre; toute la garnison déclarée prisonnière, & ensuite permission donnée à quelques officiers d'aller à Perpignan pour y arranger les affaires de leur corps.

Instruit de tous ces détails, le conseil du département des Pyrénées-Orientales a convoqué une assemblée générale des trois corps administratifs & des commissaires de la société républicaine; les officiers venus de Bellegarde ont été appelés à cette séance.

Prisonniers d'Espagne, ils se sont montrés toujours Français, toujours républicains, toujours amis de la liberté & de l'égalité, tels enfin qu'ils étoient naguères sous les armes de la république & sur le rempart de Bellegarde. Ce n'est point de leurs ennemis qu'ils se sont plaints; ils se sont fait un devoir de rendre hommage à l'humanité témoignée par le général espagnol à leurs frères d'armes malades ou blessés; mais ils se sont élevés contre les brigands françois, contre les monstres qui ont trahi la patrie, & qui, par le dénuement total où ils avoient laissé Bellegarde, ont lâchement vendu cette place. Après quelques instans du plus délicieux entretien, le procureur-général-syndic a requis, & par un mouvement spontané, l'assemblée s'est levée toute entière pour voter des remerciemens solennels en faveur des intrépides soldats qui se sont si constamment & si généreusement battus à Bellegarde, auquel effet il a été délibéré que trois lettres seroient adressées au nom de l'administration & du peuple, l'une à la ville de Nantes, d'autre au département du Gers, une troisième au 7^e régiment, pour les féliciter de la gloire immortelle qu'ont acquise leurs concitoyens & leurs frères d'armes. « Braves républicains, leur dit alors le président, vous serez quelque tems captif, mais vous ne cesserez point d'être libres, d'être Français: croyez-le, nous ne tarderons pas à rompre vos fers ». Et en disant ces mots, lui & tous les administrateurs ont volé dans les bras des glorieux prisonniers; & après la scène la plus attendrissante, les républicains captifs se sont retirés au milieu des applaudissemens de l'assemblée & des nombreux citoyens qui environnoient les bureaux de l'administration.

COMMUNE DE PARIS.

Du 9 juillet.

La levée du contingent a occasionné des troubles dans les sections de l'Unité & de la Fontaine de Grenelle. Les commissaires de cette dernière ont annoncé que les valets des

ci-devant étoient coalisés, avoient mis en fuite le président, & refusoient de se soumettre au recrutement. Quelques mesures repressives ont été adoptées.

Le reste de la séance a été consacré à recevoir les députations des autres sections, qui, pour la plupart, sont venues présenter leur contingent tout équipé & prêt à partir.

Le district d'Andelys & la commune de Vernon ont envoyé une adresse de remerciemens pour les secours dont ils sont redevables aux Parisiens.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Thuriot.)

Suite de la séance du mardi 9 juillet.

Saint-André fait un rapport, au nom du comité de salut public, pour fixer la sollicitude de la convention sur ce qui se passe dans le département de l'Hérault, & particulièrement dans la ville de Montpellier. Les sections de cette ville ont créé une espèce de corps législatif, sous le nom de comité de salut public. Le chef de cette association, Durand, maire de Montpellier, est un homme ambitieux qui a fait le patriote pour obtenir des places. Le rapporteur fait remarquer que c'est dans les grandes villes que la rébellion paroît se manifester d'une manière plus prononcée, & la cause en provient de ce que ces villes contiennent davantage de ces hommes dont l'or fait toute la vaillance, & qui ont vu avec douleur rendre le décret de l'emprunt forcé d'un milliard. Il fait ensuite lecture des procès-verbaux des séances du comité de salut public de Montpellier, des 26, 27 & 28 juin. Ce comité a résolu dans la ville que les citoyens de Paris n'attendoient que leurs frères des départemens pour se joindre à eux, & secouer le joug; que Wimpffen marchoit à la tête d'une armée; que Custine, sollicité de venir avec une partie de l'armée du Nord pour s'opposer à la marche des départemens contre Paris, avoit répondu qu'il ne le pouvoit ni ne le vouloit. Ce comité s'est permis de juger les actes des représentans du peuple par des arrêts liberticides, pensant que tout décret attentatoire à la souveraineté du peuple, & croyant que ceux qui ont provoqué l'insurrection d'une partie du peuple, ne peuvent pas traiter de rebelles ceux qui provoquent celle d'une autre partie; les membres de ce comité regardent comme traitres, ennemis de la patrie, coupables d'attentats envers la souveraineté nationale, tous individus qui arrêteront les commissaires du peuple envoyés dans les départemens. Ils ont arrêté qu'au si-tôt après la convocation de la législature, les députés actuels seront tenus de se retirer, chacun dans le chef-lieu de son département, pour y rester détenu jusqu'à ce qu'il ait été jugé par un jury national qui sera à cet effet convoqué dans la ville de Clermont-Ferrand.

Après la lecture de cet arrêté, le rapporteur propose de décréter que le président & les secrétaires du comité de salut public de Montpellier seront mis en état d'arrestation, traînés à la barre de la convention, & que les scellés seront apposés sur leurs papiers.

Cambacérès, après avoir fait remarquer qu'il ne pouvoit être suspect, puisqu'il est un de ceux dont le comité de Montpellier croit qu'il est important de s'assurer, combat le projet de décret, comme ne remplissant pas le but que l'on se propose, qui est de dissoudre ce comité.

Le rapporteur fait une seconde lecture de l'arrêté de ce comité. Un membre du côté droit applaudit à la disposition relative à l'établissement d'un jury national. Chabot se précipite à la tribune; il veut que l'on sévisse contre les dé-

putés insénes qui se sont permis d'applaudir : c'est contre eux qu'il faut, selon lui, sévir, avant de frapper leurs complices : c'est par le sénat, dit-il, qu'il faut commencer de purifier la république : il demande que le membre, qu'il ne connoît pas, & qu'il se fait gloire de ne pas connoître, soit envoyé à l'Abbaye pour trois jours. — *A la guilloine*, crie-t-on des tribunes.

Le membre inculpé prend la parole; il observe qu'étant libre d'énoncer son opinion, il a cru devoir applaudir à une mesure que sa conscience ne lui fait pas craindre. — Lacroix appuie l'envoi à l'Abbaye. — L'accusé réclame encore la parole; elle lui est refusée: on décrète qu'il sera envoyé pour trois jours à l'Abbaye. — Le membre insiste pour la parole. — Lacroix demande que ce député soit sommé de déclarer s'il veut obéir au décret; & que, s'il ne s'y soumet pas, le décret d'accusation soit porté contre lui. — Le président fait la sommation: le député obéit.

Delaunay d'Angers prononce, par motion d'ordre, un discours terrible contre les agitateurs, contre les compagnies financières, contre ces associations colossales qui écrasent le peuple: Delaunay, après avoir tonné contre cette espèce de monstres, présente des mesures très-foibles, très-insignifiantes, & qui deviendroient peut-être favorables aux agitateurs: le comité des finances les examinera.

Le ministre de l'intérieur, en donnant connoissance de la lettre de Landau qui annonce que les agens du roi de Prusse reconnoissent la république française, ajoute un fait remarquable; c'est qu'un officier français a remis à un aide-de-camp prussien un exemplaire de la nouvelle constitution, & que cet aide-de-camp, acceptant cet exemplaire avec plaisir, a promis de le communiquer au roi de Prusse. — Le ministre annonce ensuite que 15 mille exemplaires de l'acte constitutionnel s'expédient de ses bureaux chaque jour. A Angoulême, le courrier porteur de l'acte constitutionnel a été accueilli par les embrassemens de la multitude; son cheval même a aussi été embrassé; 50 coups de canon ont été tirés en signe d'allégresse publique, & le courrier a été admis aux honneurs de la séance des corps administratifs. — Garat présente ensuite, sur les suites des événemens du 2 juin, des observations délicates, qui sont repoussées par Robespierre.

Séance du mercredi 10 juillet.

Plusieurs communes, dont le territoire a été dévasté par un ouragan, demandent des secours. Renvoyé au ministre de l'intérieur.

Le commandant de Cherbourg écrit que les bataillons de la Côte d'Or ont travaillé aux retranchemens de cette place, en refusant de recevoir des indemnités. Mention honorable.

Les Belges réfugiés viennent exprimer leur adhésion à l'insurrection du 31 mai, & leur acceptation de l'acte constitutionnel: ils demandent des secours. Renvoyé au comité des finances.

Des assemblées primaires de Rouen, de Pont-à-Mousson, de Jouy, de Marly, de Soissons, ont accepté la constitution: « Montagne trois fois sainte, disent les auteurs de l'adresse de Soissons, la constitution, cet enfant de la nature & de la raison, vivra dans la postérité la plus reculée: le regne de la tyrannie est fini: celui de la raison commence, il sera le regne des vertus ». — Le département du Lot & Garonne applaudit à la constitution; il rétracte les arrêtés dangereux

que lui a fait prendre l'ignorance des événemens. La convention rapporte le décret qui mandoit à la barre le procureur-syndic de Lot & Garonne.

Le conseil-général du département de la Manche s'excuse de la conduite qu'il a tenue envers Prieur & Lecointre, représentans-députés; conduite qu'il prétend avoir été nécessitée par les circonstances, & que d'ailleurs il soumet à l'examen de la convention: il se plaint de n'avoir pas reçu l'acte constitutionnel. — Un membre dit que la conduite de ce département est très-repréhensible, que les représentans-députés ont été forcés de quitter le territoire de la Manche, après avoir éprouvé beaucoup d'humiliations; & que les contre-révolutionnaires dont ces représentans avoient ordonné l'arrestation, ont tous été mis en liberté. — Le comité de salut public examinera.

Une lettre des Basses-Pyrénées porte, que le général Dubouquet a encore battu les Espagnols, leur a tué beaucoup de monde & fait 60 prisonniers: le drapeau tricolore flotte en ce moment dans la riche vallée de Bastia.

Le président annonce que Charles Vilette est décédé hier: on nomme douze commissaires pour assister aux funérailles de ce citoyen, qui fut député à la convention par le département de Seine & Oise.

Les représentans-députés vers les Côtes de la Rochelle, écrivent que Westerman, parvenu jusqu'à Châtillon-sur-Sevres, a été surpris par les rebelles, le 5 de ce mois, à midi: un feu terrible, servi par une troupe supérieure en nombre, a affailli de toutes parts les trois mille défenseurs de la patrie commandés par ce général; beaucoup ont péri, beaucoup ont été faits prisonniers; le reste a été mis en déroute; Westerman a rallié à Parthenay les débris de sa petite armée, & s'est replié sur Niort & Saint-Maixent. La prévention de ce général contre les bataillons formés à Orléans, & sa prédilection pour la légion du Nord, qu'il appelle fort improprement: *ma légion*, ont beaucoup nui aux intérêts de la république: les représentans-députés pensent que Westerman ne devoit plus être employé dans nos armées: ils annoncent que deux bataillons de Bordeaux ont quitté l'armée pour se rendre dans leurs foyers.

Sur la proposition faite par Galparin, au nom du comité de salut public, la convention décrète que la cavalerie de la légion du Nord sera convertie en régiment de chasseurs à cheval, & l'infanterie en régiment de chasseurs à pied.

Saint-André demande que le ministre de la guerre soit tenu de remplacer Westermann. — Ruhl dit que Westermann est un chef de brigands qui doit être envoyé au tribunal révolutionnaire. — Chabot demande que ce général soit traduit à la barre. — Un autre membre propose de le faire juger par une commission militaire. — Après de longs débats, la convention décrète que Westermann sera traduit à la barre.

On renvoie au comité de salut public & de la guerre diverses propositions faites contre les deux bataillons de Bordeaux qui sont partis avec armes & bagages.

La convention décrète que le comité de salut public sera renouvelé, & qu'il y aura ce soir une séance extraordinaire pour ce renouvellement.

Paiemens de l'hôtel-de-ville de Paris, six premiers mois 1793.
Lettre A.